

FOIRE AUX QUESTIONS

Certificat Complémentaire de Direction d'Accueil Collectif de Mineur·e·s (CC DACM)

Questions	Réponses
C'est quoi ce sigle imprononçable : CC DACM ?	<ul style="list-style-type: none"> • CC= certificat complémentaire • DACM = direction d'un accueil collectif de mineur·e·s <p>C'est une formation complémentaire aux BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS. Elle permet d'élargir ses compétence et prérogatives : diriger des Séjours Vacances, Accueils Loisirs, Accueils Loisirs périscolaires, ... Elle intéresse souvent les associations et collectivités territoriales (mairies, communautés de communes, ...)</p>
Qui peut se présenter au CC DACM ?	<p>Toute personne qui soit à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaire ou en formation BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS • Justifiant avec attestations de 28 jours d'expériences d'animation de mineur·e·s dans les 5 ans <ul style="list-style-type: none"> • dont 1 expérience en ACM • et titulaire PSC1 (ou AFPS, PSE1 ou 2, AFGSU, SST)
Quelles conditions pour le stage pratique ?	<ul style="list-style-type: none"> • 18 jours minimum (compter un mois en incluant prépa, bilan, rangement, et récup). • En 2 parties maximum. • Equipe = minimum 2 anims + vous en direction ou adjoint·e de direction
Le CC DACM, c'est un passage obligé si je rentre en BPJEPS ou DEJEPS ?	<p>Non. On le propose comme une formation complémentaire.</p>
Si j'ai un BAFD, acquis ou en cours, est-ce qu'il y a un intérêt à valider un CC DACM ?	<p>Oui. Le CC DACM est un diplôme professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est valable à vie, alors que le BAFD doit être recyclé tous les 5 ans. • Avec des prérogatives plus larges que le BAFD. Vous pourrez diriger de plus grands ACM : accueillant plus de 80 mineur·e·s. ouverts pendant plus de 80 jours par an. • Le stage pratique (18 jours) est plus court que ceux du BAFD (15 jours + 15 jours)
Mon expérience de direction est-elle prise en compte ?	<p>Oui. Vous pouvez être allégé·e d'une partie de la formation.</p>
Je peux suivre en même temps un BAFD et un CC DACM ?	<p>Oui, et c'est même encouragé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous aurez un diplôme et des prérogatives dès l'obtention du BAFD, alors que les prérogatives du CC DACM ne seront effectives qu'après la validation du BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS. • Le BAFD vous permettra toujours d'être responsable de formations BAFA, alors que le CC DACM le permet seulement sous réserve de justifier de 28 jours d'ACM dans les 5 ans.

<p>Un DEJEPS sans CC DACM est-il suffisant diriger des ACM ?</p>	<p>Non. Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du DEJEPS • Justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineur·e·s, dont une au moins en ACM
<p>Est-ce qu'il existe des équivalences?</p>	<p>Oui. Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS • Être titulaire d'un BAFD • Justifier d'une expérience de direction d'ACM de 28 jours dans les 5 ans • Adresser une demande à Jeunesse et Sports
<p>Comment se passent la formation générale (9 jours) et l'approfondissement "Sortir" (6 jours)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mixité : BAFA + BAFD + BP kayak + BP rando + BP autres + DEJEPS • Intensité : internat (obligatoire et chouette), rythme (riche et soutenu) • Budget internat à prévoir : repas + hébergement vous sont facturés (repas seulement pour les personnes financées par la Région Occitanie)

ASSOCIATION LE MERLET

20, rue Pelet de la Lozère – 3070 SAINT-JEAN-DU-GARD

06 72 63 48 41 – 06 33 43 49 13

valerie.fremont@lemerlet.asso.fr – www.lemerlet.asso.fr